

M  
. 61570941

doc  
CA1  
EA  
66C12  
FRE



LE SERVICE  
DIPLOMATIQUE CANADIEN

Ministère des Affaires extérieures



le 1 octobre 1966.

TRAITEMENTS DES AGENTS DU SERVICE ETRANGER

Les postes d'agent du service étranger s'échelonnent de la classe 1 à la classe 10. Les traitements initiaux au niveau d'A.S.E. 1 sont présentement fixés selon le barème suivant, bien qu'ils puissent être augmentés pour tenir compte de l'expérience d'un candidat heureux:

B.A. (général)	\$5,220.	Maîtrise	\$6,480.
B.A. (spécialisé)	\$5,700.	PhD ou	\$6,780.
L.L.L. ou B.C.L.	\$6,180.	Maîtrise en	
(B.A. + L.L.L.) ou		Administration	
(B.A. + B.C.L.) ou		d'Affaires	
(L.L.B. + Barreau)	\$6,360.		

Un A.S.E. reçoit des augmentations semi-annuelles de \$240. Son traitement est naturellement soumis aux retenues ordinaires pour fins d'impôt et de sécurité sociale.

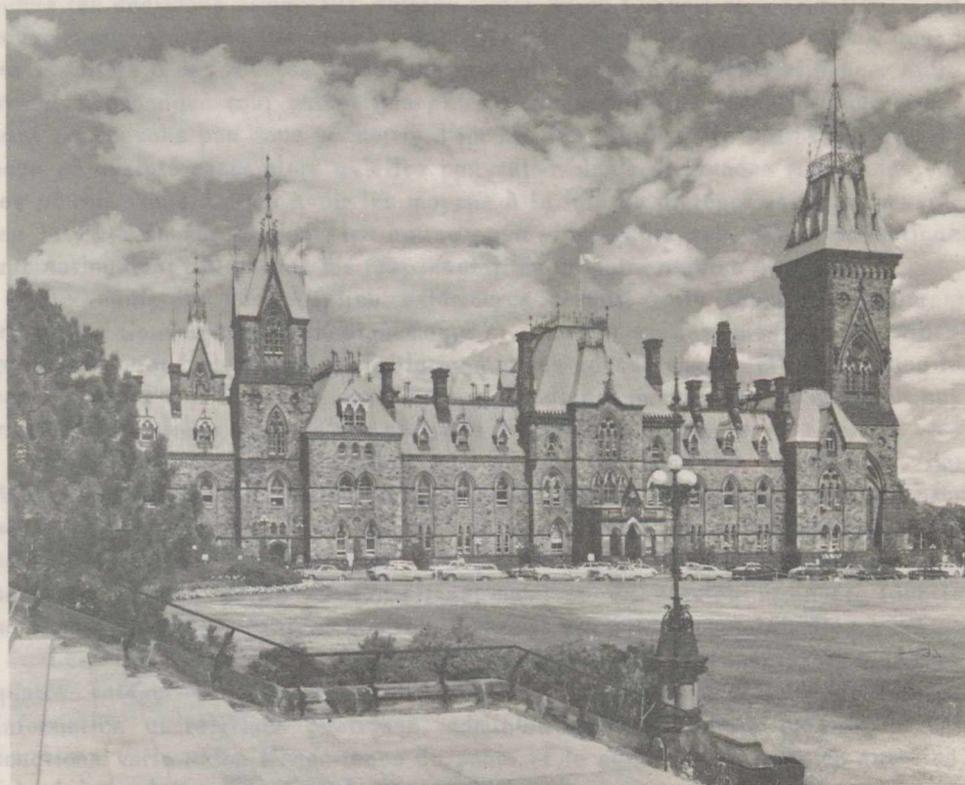
Après 12 à 18 mois de travail satisfaisant, un A.S.E. devrait normalement être promu à la classe 2, avec traitement s'échelonnant de \$7,002. à \$8,240. Il pourrait probablement parvenir à la classe 3, quelques quatre années après son entrée au Ministère.

Le Ministère compte quelques 470 postes d'agents du service étranger à Ottawa et à l'étranger. Ce nombre comprend 150 postes supérieurs, soit des classes 6 à 10, dont les traitements se situent entre \$16,251. et \$24,250. C'est parmi ces agents de rangs supérieurs que sont choisis les directeurs de service à Ottawa et les chefs de poste à l'étranger (c'est-à-dire les ambassadeurs, haut commissaires, ou consuls généraux).

## LE SERVICE ÉTRANGER DU CANADA

### LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIURES

Le temps est révolu où le Canada et les Canadiens pouvaient ignorer les événements qui se déroulaient en dehors de leurs frontières. Mais l'époque où votre représentant à la Société des Nations pouvait dire: "Nous vivons dans une maison à l'épreuve de feu, mais de toute confiance." Aujourd'hui,



L'édifice de l'Est, élément des édifices parlementaires à Ottawa, qui abrite quelques-uns des bureaux du ministère.

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

43-201-776



L'édifice de l'Est, élément des édifices parlementaires à Ottawa, qui  
abrite également une des bureaux du ministère.

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## LE SERVICE ÉTRANGER DU CANADA

### LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le temps est révolu où le Canada et les Canadiens pouvaient ignorer les événements qui se déroulaient en dehors de leurs frontières; elle est finie l'époque où notre représentant à la Société des Nations pouvait dire: "Nous vivons dans une maison à l'épreuve du feu, loin de toute conflagration!" Aujourd'hui, quand les décisions prises aux Nations Unies ou au Conseil de l'Atlantique nord peuvent concerner les Canadiens autant que les débats de notre Parlement, quand les résultats d'une réunion du Marché commun européen peuvent influencer notre avenir économique tout autant que ceux d'une conférence fédérale-provinciale, nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer les affaires des autres pays ou de nous en désintéresser alors qu'elles peuvent avoir de si grandes incidences sur les nôtres. Nous devons avoir les moyens à la fois de protéger et de promouvoir les intérêts canadiens dans les autres pays ainsi qu'au sein des organisations internationales: telles sont les responsabilités de notre service étranger.

Le ministère des Affaires extérieures remplit trois fonctions majeures: fournir au Gouvernement renseignements et conseils sur les questions de politique extérieure; influencer les populations et les gouvernements étrangers dans le sens d'une action favorable aux intérêts canadiens; assurer divers services aux visiteurs canadiens ainsi qu'aux citoyens de ces pays étrangers.

Pour l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées, le ministère des Affaires extérieures a maintenant plus de 80 postes à l'étranger, dont 58 ambassades et hauts-commissariats qui, si l'on tient compte des accréditations multiples, assurent nos relations avec 97 pays. Le personnel de ces postes se compose en majeure partie de Canadiens, membres du service étranger; tout le personnel de l'administration centrale à Ottawa est évidemment canadien.

Les fonctions d'une ambassade peuvent être groupées grosso modo en quatre catégories: fonctions politiques et économiques, activité consulaire, information et relations publiques, administration. La nature précise de ces fonctions varie selon l'importance du poste et le caractère du pays en question. Là où les relations du Canada avec certains pays sont extrêmement complexes, le travail politique et économique des missions pourra comporter la négociation d'accords et la discussion de politiques et de questions les plus variées. Là où nous avons des rapports particulièrement étroits avec certains pays, dans le cadre des Nations Unies, du Commonwealth ou de l'OTAN, il y aura toujours un grand nombre de problèmes à examiner du fait de notre participation commune à ces organisations. Dans tous les pays où le Canada suit de près l'évolution de la politique nationale et extérieure, la préparation de rapports politiques et économiques revêt une extrême importance.

Le travail consulaire consiste essentiellement à protéger et aider les citoyens canadiens à l'étranger. Les Canadiens voyagent en très grand nombre et, lorsque la saison touristique bat son plein, on délivre à Ottawa jusqu'à 6,000 passeports pas semaine. Pour la plupart de nos concitoyens en voyage à l'étranger, l'ambassade ou le consulat canadien le plus proche est le seul endroit où ils peuvent s'adresser pour obtenir de l'aide, qu'ils aient perdu leur argent ou leur passeport, qu'ils aient été victimes d'un accident d'auto, qu'ils doivent figurer dans un procès, qu'ils aient des ennuis avec les autorités locales. Dans chacun de ces cas et dans bien d'autres, c'est à la section consulaire de l'ambassade qu'il incombe de fournir l'aide appropriée.



La négociation des traités et accords internationaux représente un aspect important du travail du ministère. Ci-haut, en train de signer l'entente culturelle franco-canadienne, premier accord culturel entre la France et le Canada, on aperçoit (de gauche à droite): son Excellence François Leduc, ambassadeur de France au Canada; l'Honorable Paul Martin, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; et M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Une ambassade doit également mettre en oeuvre le programme d'information et d'échanges culturels du Canada dans le pays auprès duquel elle est accréditée. Son activité à cet égard va de la diffusion de films et de brochures publicitaires à l'établissement de relations étroites avec la presse, en passant par la participation aux foires et expositions artistiques, la préparation de tournées d'artistes canadiens, l'administration des programmes de bourses d'études et bien d'autres choses encore qui permettent de mieux faire connaître le Canada aux peuples des autres pays.

Avant de remplir toutes ces tâches, une ambassade doit évidemment être organisée comme il convient et fonctionner efficacement. C'est là qu'intervient l'agent d'administration. Bien que le travail administratif soit essentiellement le même dans les missions que dans les bureaux de l'État au Canada, les problèmes à résoudre sont souvent de nature très différente. Il n'est guère d'édifices au Canada que l'on doive protéger contre les buffles qui viennent se gratter le dos contre les fondations!

#### LE PERSONNEL D'UNE AMBASSADE

Bien que ce soient les ambassadeurs et les hauts-commissaires qui voient le plus souvent leurs noms dans les journaux, ils ne pourraient accomplir efficacement leur tâche sans un personnel compétent et dévoué. Celui-ci comprend, outre les agents du service étranger et les agents des Affaires extérieures, des sténographes, des commis, des préposés aux communications, des gardiens, ainsi qu'un certain nombre de techniciens et spécialistes qui ont tous un rôle important à jouer. Tout ce personnel accepte de travailler n'importe où, à Ottawa comme à l'étranger. De fait, les employés du service étranger peuvent s'attendre à effectuer *au moins* la moitié de leur carrière en dehors du Canada (chaque période à l'étranger dure normalement de deux ans à trois ans et demi). Pour que ce personnel ne perde pas contact avec le pays, les périodes à l'étranger alternent avec des périodes à Ottawa. En plus du congé annuel régulier, les membres du service étranger bénéficient de généreux congés de rentrée qui leur permettent, ainsi qu'à leur famille, de passer quelque temps dans leur foyer au Canada après chaque séjour à l'étranger.

Être en service à l'étranger signifie évidemment y vivre. Or, pour être heureux dans des pays où le climat, la langue et le mode de vie diffèrent forcément de ceux du Canada, il faut posséder des qualités particulières de souplesse et d'adaptation. Pour celui qui aime le changement, une carrière de ce genre est des plus enrichissantes pour l'esprit; mais celui qui ne saurait être heureux sans tous les comforts de la vie canadienne ferait bien de ne pas entrer dans le service diplomatique.

La nature du travail peut varier d'un poste à un autre. La tâche d'une sténographe (sinon ses loisirs!) est à peu près la même à la Nouvelle-Delhi qu'à New York, mais le travail consulaire, administratif ou diplomatique des agents est très différent. Suivant l'importance du poste, en effet, l'agent du service étranger peut être appelé à toucher un peu à tout, ou peut avoir des fonctions politiques ou économiques limitées. Dans une même spécialité, le travail peut changer radicalement d'un poste à un autre. S'adapter avec succès à de nouvelles fonctions et à un nouveau milieu tous les deux ou trois ans nécessite de hautes qualités de souplesse et d'adaptation. Le service étranger n'est pas une carrière dans laquelle on devient esclave de la routine.

#### CONDITIONS DU SERVICE

Tous les membres du service étranger doivent consentir à être affectés à Ottawa ou n'importe où à l'étranger, au bon plaisir du ministère.

Les frais de déplacement d'un employé et de sa famille sont payés par le gouvernement et des indemnités généreuses sont versées à tous les employés en service hors du Canada, en compensation des dépenses supplémentaires qu'entraîne le séjour à l'étranger. Les agents du service étranger et les agents des Affaires extérieures touchent en outre des indemnités de représentation qui leur

Avant de remplir toutes ces tâches, une ambassade doit évidemment être organisée comme il convient et fonctionnant efficacement. C'est là qu'intervient l'agent d'administration. Bien que le travail administratif soit essentiellement le même dans les missions que dans les bureaux de l'État au Canada, les problèmes à résoudre sont souvent de nature très différente. Il s'agit guère d'édifices au Canada que l'on doit protéger contre les pillages qui viennent se greffer le plus

comme les palais de  
L'ÉTAT AU CANADA  
Il s'agit guère d'édifices au Canada que l'on doit protéger contre les pillages qui viennent se greffer le plus



Tous les membres de service doivent s'appliquer à être efficaces à

Les employés de nos missions participent à la vie de cultures diverses.  
Ci-dessus, scène romaine montrant le Monument à Victor Emmanuel II et  
la Colonne de Trajan.

gouvernement et les ambassades étrangères sont  
services aux États-Unis, en coopération des dépenses substantielles de  
train à l'étranger. Les agents de service à l'étranger et les agents des  
Alliances étrangères touchent en outre des indemnités de représentation par leur

permettent, en poste, de recevoir comme il convient. Ces indemnités sont octroyées selon le principe que les membres du service doivent pouvoir vivre suffisamment bien et accomplir leur travail efficacement sans aucune source extérieure de revenus. Durant leur période de service à l'étranger, les membres du personnel reçoivent des indemnités pour l'éducation de leurs enfants, afin que ceux-ci puissent poursuivre leurs études dans le pays d'affectation ou, s'il y a lieu, dans des internats canadiens. Le barème des indemnités est révisé périodiquement, suivant les fluctuations du coût de la vie aux divers postes.

Le service étranger n'offre pas une vie facile. C'est toutefois une vie enrichissante, et chaque membre du service, de l'ambassadeur qui a le plus d'ancienneté au commis de la classe la moins élevée, a une contribution essentielle à fournir pour l'accomplissement du rôle du Canada dans les affaires internationales et le développement d'une communauté mondiale pacifique.

## RECRUTEMENT DES DIPLÔMÉS UNIVERSITAIRES

### AGENTS DU SERVICE ÉTRANGER

#### Qualités fondamentales

Bien que les agents du service étranger viennent de milieux variés et aient fait des études universitaires très différentes, le Ministère se fait une conception précise des qualités que tout bon diplomate doit posséder, et c'est d'après ces qualités que les candidats sont choisis. Quelles sont-elles?

Un agent compétent doit avoir à la fois de la vivacité et de la maturité d'esprit. On n'exige pas d'études spéciales très poussées, mais plutôt une bonne connaissance des affaires canadiennes et des affaires internationales. L'agent doit pouvoir s'exprimer avec aisance, que ce soit oralement ou par écrit, car pour accomplir sa tâche efficacement il devra faire preuve de qualités de clarté d'esprit et de concision dans la rédaction de rapports et recommandations. Il doit être un administrateur habile, avoir suffisamment de jugement pour apporter des solutions pratiques à des problèmes souvent complexes, et posséder évidemment la souplesse et la faculté d'adaptation nécessaires à tous les membres du service étranger.

Afin de choisir de jeunes agents qui possèdent ces qualités fondamentales, la Commission du service civil et le ministère des Affaires extérieures ont mis au point conjointement une méthode de sélection qui consiste en deux concours, un concours annuel et un concours spécial.

#### Le concours annuel

La plupart des agents sont recrutés sous couvert du concours annuel, qui seul permet l'entrée au niveau d'agent du service étranger de classe 1. Les conditions essentielles de recrutement sont les suivantes: les candidats doivent être diplômés d'une université reconnue ou en dernière année d'étude conduisant à l'obtention du diplôme; être citoyens canadiens et avoir résidé au moins dix ans au Canada; et avoir moins de 31 ans au moment des épreuves écrites.

Ce concours, dont les premières épreuves ont généralement lieu en octobre, fait l'objet d'une large publicité chaque année de la part de la Commission du service civil. Des avis sont distribués aux bureaux de poste, à tous les bureaux de la fonction publique fédérale et du Service national de placement, et aux bureaux du gouvernement canadien à l'étranger. La Commission avertit également les universités canadiennes et les principales universités étrangères où peuvent se trouver des Canadiens, afin d'atteindre tous les candidats possibles. Le

Ministère envoie également des agents dans les universités canadiennes pour y avoir des entretiens avec les étudiants et les professeurs que pourrait intéresser la carrière diplomatique.

Le concours annuel se déroule en deux étapes: l'écrite et l'orale. Des centres d'examen sont établis dans toutes les universités canadiennes et, sur demande, dans les bureaux du gouvernement canadien à l'étranger. Chaque candidat reçoit un numéro qui préserve son anonymat jusqu'à ce que les épreuves soient jugées. L'examen écrit comporte trois épreuves; une épreuve dite "objective", imposée par la Commission du service civil à tous les diplômés d'université qui cherchent à obtenir un poste dans la fonction publique (1); une épreuve de langue, qui permet d'évaluer la connaissance de l'anglais et du français chez tous les candidats; une épreuve de dissertation dont les sujets sont fixés conjointement par les ministères des Affaires extérieures et du Commerce en collaboration avec la Commission du service civil. Les candidats doivent traiter de l'un des dix sujets proposés. (Un exemplaire de l'épreuve de 1965 est annexé). La dissertation a le double avantage de faire ressortir les connaissances générales des candidats dans le domaine des affaires canadiennes et internationales, et de leur permettre de démontrer leur facilité à s'exprimer par écrit. Les candidats peuvent choisir, naturellement, de passer leurs examens en anglais ou en français.

Les candidats qui ont passé avec succès les examens écrits (2) sont invités à se présenter devant un jury d'examen oral. Les centres dans lesquels ces jurys se réunissent peuvent changer d'une année à l'autre, mais ce sont en général les principales villes du Canada; les jurys siègent aussi, lorsque le nombre des candidats le justifie, dans certaines grandes villes des États-Unis, du Royaume-Uni et d'Europe occidentale. Lorsque le candidat habite à une trop grande distance du centre d'examen le plus proche, la Commission du service civil lui facilite le voyage en assumant ses frais aller et retour par chemin de fer ou avion.

Le jury d'examen oral se compose d'un membre de la Commission qui le préside, d'un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures et d'un haut fonctionnaire du Service des délégués commerciaux. Le jury détermine si le candidat possède les dons intellectuels, l'initiative, la personnalité et toutes les autres qualités nécessaires au diplomate. La décision du jury à cet égard s'exprime par une note correspondant à la seconde partie du concours.

Après avoir combiné les notes de l'oral avec les résultats des examens écrits, la Commission du service civil établit une liste d'admissibles par ordre de mérite (liste qui tient compte de la préférence instituée par la loi, dans certains cas, au bénéfice des anciens combattants). Les nominations sont évidemment limitées par le nombre de vacances qui existent dans le cadre de l'effectif approuvé du Ministère; ce nombre varie d'une année à l'autre, suivant que le

---

(1) Une brochure intitulée "Examens du service civil", qui renferme des questions types de l'examen "objectif", est en vente pour 25 cents à la librairie de l'Imprimeur de la Reine.

(2) Le candidat n'est pas éliminé s'il échoue à l'épreuve de langue, mais une certaine connaissance des deux langues officielles du Canada est un atout.

Ministère élargit ou non son activité ou qu'il assume des responsabilités accrues par la création de nouveaux postes.

A partir de 1960, vingt-cinq candidats environ sont entrés au Ministère en qualité d'agents du service étranger de classe 1 à la suite de chaque concours. En 1966, toutefois, ce nombre a plus que doublé et le recrutement devrait se maintenir à ce niveau élevé quelques années encore. Les candidats admis sont généralement invités à se présenter au Ministère au printemps ou à l'été suivant. Ils peuvent le faire plus tôt s'ils sont dégagés de toute autre obligation.

#### Le concours spécial

En dehors du concours annuel qui, comme nous venons de le voir, vise à recruter des agents du service étranger de classe 1, la Commission du service civil a récemment introduit un concours spécial auquel il est possible de se présenter à n'importe quel moment de l'année et qui permet à des personnes exceptionnellement douées d'obtenir un poste à un échelon plus élevé. Les candidats doi-



La résidence de l'ambassadeur du Canada au Japon, à Tokyo.

vent être citoyens canadiens et avoir résidé au moins dix ans au Canada. Ils doivent être munis au moins de la maîtrise ou d'un diplôme équivalent, ou avoir été admis au barreau, et avoir à leur acquit au moins un an d'études supplémentaires ou une année d'expérience pratique dans un champ d'action qui puisse intéresser le Ministère.

Ce concours étant ouvert toute l'année, on peut s'y présenter n'importe quand. Les candidats qualifiés sont invités à paraître devant un jury d'examen oral. Le jury, qui se compose généralement d'un représentant de la Commission du service civil et d'un agent supérieur du Ministère, juge de la capacité et de la personnalité du candidat.

#### Rapport entre les deux concours

Les deux concours ne s'excluent pas l'un l'autre. Lorsqu'un candidat au concours annuel rencontre les exigences du concours spécial et qu'il est d'une valeur exceptionnelle, sa demande peut être transférée et il peut se voir offrir un poste à un échelon plus élevé que celui d'agent du service étranger de classe 1. D'autre part, le jury d'examen oral du concours spécial peut conseiller à un candidat qui n'a pas réussi de se présenter au concours annuel.

### STAGIAIRES - ADMINISTRATIFS

Le ministère des Affaires extérieures ne cherche pas seulement à recruter des agents du service étranger parmi les diplômés d'université. Il porte aussi un vif intérêt au recrutement d'administrateurs-stagiaires qui deviendront agents des Affaires extérieures.

#### Fonctions

Les agents de cette deuxième catégorie, comme ceux de la première, sont complètement intégrés au service étranger et ont une carrière où alternent les périodes de service à l'étranger et les périodes de travail à l'administration centrale à Ottawa. La différence consiste en ce que l'agent des Affaires extérieures se spécialise dans les domaines de l'administration, de l'information et des affaires consulaires, tandis que l'agent du service étranger s'occupe surtout des questions politiques et économiques. L'agent des Affaires extérieures est chargé des travaux administratifs, consulaires et d'information et il assure la formulation des politiques dans ces domaines. Il revise les règlements et émet des directives concernant les traitements et indemnités, l'effectif du personnel, les voyages et déménagements, la gestion des biens, les communications, les dossiers et les finances dans les postes. Il délivre les passeports, visas et autres titres de voyage, et il exerce plusieurs autres fonctions consulaires à l'étranger. Il dirige également des programmes d'information au Canada et à l'extérieur, et s'occupe dans certains cas des relations avec la presse, ainsi que d'activités culturelles.

#### Avantages

L'agent des Affaires extérieures jouit évidemment des mêmes avantages que les autres fonctionnaires de catégories équivalentes. A l'étranger, il a le statut et tous les privilèges du diplomate et, comme les agents du service étranger, porte le titre de troisième, deuxième ou premier secrétaire, ou conseiller, et s'il est affecté à un bureau consulaire, celui de vice-consul ou de consul. Des agents des Affaires extérieures ont été nommés ambassadeurs et consuls généraux. Ils reçoivent les mêmes indemnités de séjour, de logement et d'éducation que les agents du service étranger; leurs indemnités de représentation diffèrent lorsqu'il y a lieu.

## STAGE

Les agents du service étranger et les administrateurs-stagiaires peuvent être titularisés après au moins douze mois de travail satisfaisant. Les agents du service étranger de classe 1 peuvent monter à la classe 2, et les administrateurs-stagiaires peuvent être promus agents des Affaires extérieures de classe 2 ou simplement reclassés comme agents des Affaires extérieures de classe 1. Le Ministère peut décider toutefois de prolonger la période de stage ou de congédier le nouvel agent.



Un nouvel ambassadeur doit présenter ses lettres de créance au chef de l'Etat auprès duquel il est accrédité. Ci-dessus, l'ambassadeur du Canada en Thaïlande, qui réside en Malaisie, présente ses lettres de créance à sa Majesté le Roi Bhumibol Adulyadej, dans la salle du trône des Chakri, à Bangkok, le 30 novembre 1965.

Les agents passent généralement de douze à vingt-quatre mois à l'administration centrale à Ottawa avant d'occuper leur premier poste à l'étranger. Durant le stage, les agents du service étranger sont affectés successivement auprès d'au moins deux directions, une direction politique et une direction "fonctionnelle", pour des périodes d'environ six mois (un agent peut travailler par exemple à la Direction des Affaires de l'Amérique latine ou de l'Extrême-Orient, et être ensuite affecté à la Direction des Affaires économiques ou à celle des Affaires juridiques). Les administrateurs-stagiaires sont affectés pour des périodes

d'environ quatre mois chacune auprès de directions dont le travail se rattache à l'information, aux affaires culturelles et consulaires, à l'administration générale, à la direction du personnel, et autres.

En plus d'acquérir une expérience pratique du travail dans divers services, les nouveaux agents suivent des cours de langue anglaise ou française qui leur permettent de mieux manier leur seconde langue. Ils assistent à une série de conférences sur l'organisation et le travail du Ministère, le rôle des autres ministères et les responsabilités des agents dans les missions du Canada à l'étranger. Ce programme de conférences est complété par des visites auprès d'organismes d'État comme l'Office national du film et le Service international de Radio-Canada à Montréal. Un certain nombre d'agents sont également envoyés à notre Mission permanente auprès des Nations Unies à New York pour de brèves périodes de travail pratique pendant la session annuelle de l'Assemblée générale de l'ONU.

Le stage initial à Ottawa permet donc au nouvel agent de se familiariser avec le travail de l'administration centrale et des autres ministères qui collaborent étroitement avec elle, et d'élargir ses connaissances touchant le rôle du Canada dans les affaires internationales. Il est alors prêt à assumer pour la première fois des fonctions à l'étranger en qualité de membre du corps diplomatique canadien.

#### INFORMATION

Pour plus amples renseignements au sujet des fonctions du Ministère des Affaires extérieures, ou des carrières d'agent du service étranger et d'agent des Affaires extérieures, prière d'écrire au directeur du personnel (affectations), ministère des Affaires extérieures, Ottawa.

On peut obtenir des détails concernant les conditions d'emploi, la pension de retraite et autres avantages qu'offre la fonction publique, en s'adressant à la Commission du service civil, Édifice Jackson, Ottawa.

#### PERSONNEL SUBALTERNE

Le Ministère recrute d'autre part du personnel de bureau: préposés aux communications, sténographes, commis, gardiens de sécurité. Toute personne qui désire des renseignements sur ces emplois est invitée à écrire à la Direction de la gestion du personnel au ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

## LIVRES RECOMMANDES

### LIVRES CANADIENS

- Cadioux, Mareel Le Diplomate canadien, Montréal: Fides, 1962
- The Canadian Diplomat, tr. by A.A. Day,  
Toronto: University of Toronto Press, 1963.
- Fayrs, James The Art of the Possible; government and foreign  
policy in Canada, Toronto: University of  
Toronto Press, 1961.
- Glazebrook, G. de T. History of Canadian External Relations, revised  
edition, 2 vol., Toronto: McClelland and  
Stewart, 1966.
- Gordon, J. King (ed.) Canada's Role as a Middle Power, Toronto:  
Canadian Institute of International Affairs, 1966.
- Keenleyside, Hugh L. et al. Growth of Canadian Policies in External Affairs,  
London: Duke University Press, 1960
- Skilling, H.G. Canadian Representation Abroad, Toronto:  
Ryerson Press, 1945.
- Spicer, Keith A Samaritan State? External Aid in Canada's  
Foreign Policy, Toronto: University of Toronto  
Press, 1966.

### AUTRES

- Baillou et Pelletier Les Affaires étrangères, Collection "L'Admi-  
nistration française", Presses Universitaires  
de France, 1962.
- Chazelle, Jacques La Diplomatie— Que sais-je?, Presses Univer-  
sitaires de France, 1962.
- Nicholson (Sir) Harold Diplomacy, 3rd ed. London: Oxford University  
Press, 1963. (paperback 1964)
- „ „ Diplomatie, trad. par P. Armstrong, Neuchâtel,  
Editions de la Baconnière, 1948.
- „ „ L'Evolution des méthodes en diplomatie, trad.  
par P. Freymond, Neuchâtel, Editions de la  
Baconnière, 1955.
- „ „ The Evolution of Diplomatic Method, London:  
Constable, 1954.
- Regala, Roberto The Trends in Modern Diplomatic Practice,  
Milan: Giuffrè, 1959.
- Siegfried, etc. La Politique étrangère et ses fondements,  
Association française de source politique,  
Paris, 1954.



SERVICE CIVIL DU CANADA

AGENT DU SERVICE EXTÉRIEUR 1, MIN. DU COMMERCE

AGENT DU SERVICE EXTÉRIEUR 1, MIN. DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1965 TEMPS: 1½ HEURES

- REMARQUES:
- (A) On pourra offrir aux candidats un poste à l'un ou l'autre ministère, nonobstant le sujet qu'ils choisiront.
  - (B) Vous ne devez répondre qu'à une seule des questions suivantes.
  - (C) Le but de la présente épreuve est de vous fournir une occasion d'exprimer vos propres idées.
1. Traitez des objectifs de l'aide aux pays moins développés et exposez les motifs qui l'inspirent. Parlez du rôle actuel du Canada dans ce domaine et expliquez lequel des genres suivants d'aide vous trouvez le plus approprié: subventions, prêts ou divers modes d'aide technique.
  2. "Au cours des 20 prochaines années, les relations entre la race blanche et les races de couleur pourraient être une source de tension mondiale plus grande que ne l'ont été les relations entre l'Ouest et l'Union soviétique au cours des 20 dernières années." Qu'en pensez-vous?
  3. Selon vous, le Canada devrait-il accroître ses échanges commerciaux avec les membres du bloc communiste? Pourquoi?
  4. Mentionnez des façons d'orienter la politique extérieure du Canada de manière à mieux refléter le caractère bilingue et biculturel de notre pays.
  5. Quelles seraient les répercussions, pour le Canada, de l'adoption du système métrique?
  6. "Le problème fondamental auquel nous devons faire face consiste dans la mise au point de techniques qui permettront une évolution sociale rapide tout en préservant la liberté de la société." Que pensez-vous de cette affirmation en ce qui a trait à l'Amérique latine?
  7. Existe-t-il une culture canadienne distincte?
  8. Quelles seront les principales répercussions de la formation de blocs, commerciaux régionaux sur l'avenir des échanges multilatéraux?
  9. Devrait-on reviser l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? Pourquoi?
  10. Le 7 avril 1965, le président L.B. Johnson déclarait:  
"Que personne ne s'illusionne. Nous ne mettrions pas fin au conflit en retraitant au Vietnam. La lutte reprendrait dans un pays puis dans un autre. La principale leçon des temps modernes, c'est que l'agresseur a un appétit insatiable." Qu'en pensez-vous?

FIN DE L'ÉPREUVE



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E  
3 5036 20062045 1

DATE DUE	DUE DATE		
DATE DE RETOUR			
<del>MAY 25 1993</del>			

DOCS  
CA1 EA 66C12 FRE  
Le Service diplomatique canadien  
43201776

60984 81800

2  
0

1  
1

1  
1